CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit le mercredi 11 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE.**

<u>Présents</u>: M. LEROY Yvan, Mme BÉZIAN Maud, M. PERNIN David, Mme DECHELLE Diane, Mme DESCARREGA Hélène, Mme POULAIN Mélanie, Mme VATTÉ Delphine, M. BRANLE Olivier, M. CAVÉ Jean-Marie.

Pouvoirs: Monsieur GIUSTI Christophe a donné pouvoir à Mme BÉZIAN Maud.

Absente: Madame FOSSE Christine.

Madame DESCARREGA Hélène a été élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame BEZIAN Maud, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1/ Approuve le compte de gestion remis par la Trésorerie de GISORS ;
- 2/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif;
- 3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui s'élève à la somme de 155 900.00 € de dépenses et 46 796.00 € de recettes.
- 4/ Constate l'excédent global de 523 755.75 € dégagé par les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'année considérée. Il est décidé à l'unanimité de reporter :
 - L'excédent de fonctionnement au compte 002, soit la somme de 365 254.38 €
 - L'excédent d'investissement au compte 001, soit la somme de 49 397.37 €
 - Au compte 1068 recettes investissement la somme de 158 501.37 €
- 5/ Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

BUDGET 2018

La commission Budget s'étant précédemment réunie pour les préparatifs, le projet de Budget Primitif est présenté en détail par Monsieur Le Maire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter le Budget primitif 2018 à la somme de :

- 1 093 963,38 euros en recettes et dépenses de fonctionnement.
- 423 897.37 euros en recettes et dépenses d'investissement.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition 2018, à l'identique de ceux de l'année 2017 à savoir :

Taxe d'habitation: 15.75 %

Taxe foncière (bâti): 20.43 %

Taxe foncière (non bâti): 34.12 %

EMBAUCHE D'UN ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIER

Pour l'entretien de la Commune, Monsieur Le Maire propose d'embaucher en contrat durée déterminée un adjoint technique à raison de 35 heures par semaine pendant une durée de 6 mois et à compter du 1^{er} mai 2018.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document correspondant.

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

Suite à la volonté du Conseil Municipal de mettre en place des ralentisseurs « plateaux » sur la RD10, Monsieur Le Maire expose que le coût des travaux est de 39 000.00 € HT soit 46 800.00 € TTC.

S'agissant d'un équipement pour la sécurité, Monsieur Le Maire expose que la réalisation peut être faite avec une subvention au titre des amendes de police à raison de 50 % du montant HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour solliciter auprès du Conseil Départemental cette subvention.

La séance est levée à 22h30.